

COMMUNE DE SAULNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 FEVRIER 2022 - 20H15

Présents : M. Adrien ZOLFO, Maire

Mmes WAGNER, SALARI, GONCALVES LEITE, M. PIERRE, Adjoints, Mmes LE FEVRE, POTIER, SCHOEPP, RODRIGUES, MM. GOURDIN, ARQUIN, JOURDOIS, BASTOS, SANTINI

Excusés : M. DROPSY, Adjoint (procur. SALARI), Mme THIRY (procur. WAGNER), MORGENTHALER (procur. GONCALVES LEITE), M. CADORIN

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour. Au préalable, le compte-rendu de la séance du 2 Décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil des **décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs du 23 Mai 2020**.

1) En date du 28 Décembre 2021, considérant que la **Convention de Livraison de Repas à la Cantine** du Groupe Scolaire Primaire arrive à échéance le **31 Décembre 2021**, et qu'il convient **d'assurer la continuité de ce Service**, en **organisant la livraison de denrées alimentaires et plat cuisinés aux enfants de l'accueil périscolaire de SAULNES**, dans l'attente du résultat de l'Appel d'Offres qui doit être lancé pour l'établissement d'une nouvelle Convention, Monsieur le Maire a décidé **de passer, provisoirement, une Convention de Livraison de Repas** avec la **SAS ELRES-ELIOR** Restauration Enseignement, définissant les **conditions et modalités de livraison de repas à la Cantine** du Groupe Scolaire Primaire de SAULNES, le **prix du repas livré complet étant fixé à 3,739 €uros H.T.** (TVA en vigueur de 5,50 %) **sur une base de 65 Prestations Alimentaires en moyenne livrées par jour**, et ce, **pour la période déterminée du 1^{er} Janvier au 31 Août 2022**.

2) En date du 14 Janvier 2022, considérant. **l'Enquête Publique portant sur la Révision du P.O.S. et sa transformation en P.L.U.** qui s'est tenue **du 2 Novembre au 4 Décembre 2021**, durant laquelle **certaines remarques et observations émises méritent une attention particulière par un nouveau passage en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) afin de permettre l'intégration de ces projets au nouveau P.L.U.**,

Monsieur le Maire a décidé de passer un **Avenant à la Convention d'Etudes avec l'ATELIER des TERRITOIRES** sis à METZ (57), fixant les **conditions de réalisation d'un nouveau dossier de saisine de la CDPENAF dans le cadre de la procédure de Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune de SAULNES et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, pour un **montant de 937,50 Euros H.T.**

3) En date du 25 Janvier 2022, considérant la **réalisation et les conclusions de l'Etude d'Avant-Projet sommaire (AVP) de Requalification des Allées des Roses, des Lilas et des Pivoines**, selon mission confiée à la Société **TECHNI CONSEIL** (Décision municipale du 16 Juillet 2021), et la nécessité de **prévoir désormais une mission de Maîtrise d'œuvre** au regard de l'importance et de la complexité des travaux à engager,

Monsieur le Maire a décidé de **passer un Marché de Maîtrise d'œuvre avec la Société TECHNI-CONSEIL** sise 8 Bis, Route de Vandières à NORROY les PONT A MOUSSON (54) pour une **mission relative aux travaux de Requalification, sécurisation et passage de l'éclairage public en LED des voiries des Allées des Cités « Centrale »**, comprenant toutes les phases de passation des Contrats, de préparation, d'exécution et de réception des travaux, selon une **rémunération à forfait provisoire de 13 950,00 Euros H.T.** (calculée sur la base d'un montant de travaux estimé à 310 000,00 € H.T., soit 4,50 % d'honoraires).

4) En date du 7 Février 2022, vu l'examen des conditions réglementaires de transport des élèves des Ecoles élémentaires de la Commune avec TGL-SEMITUL, depuis la rentrée scolaire de Septembre 2021, et la lettre du 3 Février 2022 de la TGL-SEMITUL confirmant **l'augmentation des tarifs des transports scolaires (+ 0,99 %)**, **à compter du 1^{er} Janvier 2022**,

considérant qu'il y a lieu, par conséquent, de modifier les tarifs de ces transports pour les Ecoles élémentaires à compter du 1^{er} Janvier 2022, fixés par la Convention du 6 Mars 2015, Monsieur le Maire a décidé **de renouveler, pour régularisation, une Convention relative aux Transports des Elèves des Ecoles Elémentaire de SAULNES, avec TGL - SEMITUL**, fixant les **tarifs concernant ces transports** ainsi qu'il suit, et **à compter du 1er Janvier 2022** :

- **Ramassage Scolaire des Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :**

294,06 € TTC par jour de classe

- **SERVICES à destination des Piscines :**

Sans changement

et de **passer un Avenant n° 7 à la Convention du 6 Mars 2015, relative aux Transports des Elèves des Ecoles Élémentaires de SAULNES, avec Monsieur le Directeur de TGL – SEMITUL sise à MEXY (54).**

Monsieur le Maire a précisé au Conseil que les tarifs des droits communaux sans caractère fiscal pour 2022 (Locations de Salles notamment) sont sans changement et restent fixés à hauteur des tarifications applicables au 1^{er} Janvier 2020 (voir compte-rendu Conseil Municipal du 30 Janvier 2020).

DEMANDE SUBVENTION DETR REHABILITATION ET SÉCURISATION DES CITES DE LA CENTRALE PASSAGE DE L'ÉCLAIRAGE EN LED

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune de SAULNES a engagé, de longue date, un **vaste projet de Requalification Urbaine de la Ville, passant notamment par une opération de Réhabilitation des Voiries des Cités Ouvrières et Minières de SAULNES, laissées à l'abandon à la suite de la disparition brutale de l'Industrie Sidérurgique et Minière, et dégradées par le temps et l'accroissement de la circulation des véhicules.**

Le coût global estimatif de l'opération étant important, la Commune de SAULNES a donc décidé de mettre en place un **programme pluriannuel** de Réhabilitation des Cités Ouvrières et Minières.

Le nouveau Programme concerne le lieu-dit « Cités de la Centrale » dont le projet prévoit des travaux de Requalification et la mise en sécurité des Allées des Roses, des Lilas et des Pivoines et le passage de l'éclairage de ces rues en LED.

Au regard des aspects techniques et financiers des travaux envisagés, Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de **trouver un large panel de financements pour garantir la réalisation du projet dans la limite des moyens budgétaires de la Commune.**

Considérant le passé et l'histoire de la Ville de SAULNES, issus de l'ère sidérurgique et minière aujourd'hui disparue, et la volonté affirmée de la Commune d'engager un projet concerté et ambitieux de Requalification Urbaine qui concerne directement les « lieux de vie » des anciennes Cités Ouvrières et Minières de la Ville, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- de confirmer le Programme d'Investissement de Requalification et la mise en sécurité des Allées des Roses, des Lilas et des Pivoines situées dans le lieu-dit « Cités de la Centrale » et le passage de l'éclairage de ces voiries en LED,
- d'approuver le Plan de Financement Prévisionnel de ce projet, pour un montant de dépenses estimé à 356 896,00 Euros H.T., dont 349 456,00 Euros H.T. sont consacrés à la Requalification et la sécurisation de ces rues et 7 440,00 Euros H.T. pour le passage de l'éclairage en LED,
- de solliciter une subvention pour le Programme d'Investissement concerné au titre de la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux (DTER) pour la Requalification et la sécurisation des Allées des Roses, des Pivoines et des Lilas.

DEMANDE SUBVENTION DSIL REHABILITATION ET SÉCURISATION DES CITES DE LA CENTRALE PASSAGE DE L'ECLAIRAGE EN LED

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune de SAULNES a engagé, de longue date, un **vaste projet de Requalification Urbaine de la Ville, passant notamment par une opération de Réhabilitation des Voiries des Cités Ouvrières et Minières de SAULNES, laissées à l'abandon à la suite de la disparition brutale de l'Industrie Sidérurgique et Minière, et dégradées par le temps et l'accroissement de la circulation des véhicules.**

Le coût global estimatif de l'opération étant important, la Commune de SAULNES a donc décidé de mettre en place un **programme pluriannuel** de Réhabilitation des Cités Ouvrières et Minières.

Le nouveau Programme concerne le lieu-dit « Cités de la Centrale » dont le projet prévoit des travaux de Requalification et la mise en sécurité des Allées des Roses, des Lilas et des Pivoines et le passage de l'éclairage de ces rues en LED.

Au regard des aspects techniques et financiers des travaux envisagés, Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de **trouver un large panel de financements pour garantir la réalisation du projet dans la limite des moyens budgétaires de la Commune.**

Considérant le passé et l'histoire de la Ville de SAULNES, issus de l'ère sidérurgique et minière aujourd'hui disparue, et la volonté affirmée de la Commune d'engager un projet concerté et ambitieux de Requalification Urbaine qui concerne directement les « lieux de vie » des anciennes Cités Ouvrières et Minières de la Ville,

Considérant également le projet novateur et ambitieux portant sur la volonté d'inscrire la Ville dans des perspectives de rénovation et de transition énergétique, en permettant de définir plusieurs orientations qui ont été inscrites dans le projet intitulé « Saulnes, vers la Transition 2030 » visant à réduire l'impact carbone de la commune et l'engagement de la commune dans le projet de développement de solutions d'éclairage plus respectueuses de l'environnement « Smart Light Hub », mis en place dans le cadre du partenariat intercommunale et transfrontalier de l'Asbl Territoire Naturel Transfrontalier (TNT), **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de confirmer le Programme d'Investissement pour le projet de passage de l'éclairage public en LED dans le cadre de la Requalification et la Sécurisation des Allées des Roses, des Lilas et des Pivoines, situées dans le lieu-dit « Citées de la Centrale »**,
- **d'approuver le Plan de Financement Prévisionnel de ce projet, pour un montant de dépenses estimé à 356 896,00 Euros H.T., dont 349 456,00 Euros H.T. sont consacrés à la Requalification et la sécurisation de ces rues et 7 440,00 Euros H.T. pour le passage de l'éclairage en LED,**
- **de solliciter une subvention pour le Programme d'Investissement concerné au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le passage en éclairage LED des Allées des Roses, des Lilas et des Pivoines.**

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2023

Monsieur le Maire indique au Conseil **que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er Janvier 2015** dans le cadre de la création des Métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de Collectivités Territoriales (Régions, Départements, Etablissements publics de Coopération intercommunale et Communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux Régions.

Le référentiel M57 étend, à toutes les Collectivités, les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Les principales adaptations et améliorations concernent notamment :

- **En matière de gestion pluriannuelle des crédits :** définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du Compte administratif,

- **En matière de fongibilité des crédits** : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),
- **En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues** : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit, pour la Ville, de son Budget Principal et ses Budgets Annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de Collectivités Locales est programmée au 1er Janvier 2024, avec la possibilité de devancer cette échéance par option.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif de l'année de passage en M57, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

En tenant compte de l'organisation et de l'évolution futures des Services administratifs et financiers de la Commune, notamment des mouvements attendus de personnel, **Monsieur le Maire invite le Conseil à choisir et approuver le passage de la Ville de SAULNES à la nomenclature M57 à compter du Budget Primitif de l'Exercice 2023.**

- VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article 242 de la Loi n° 2018-1317 du 28 Décembre 2018 de finances pour 2019,
- VU l'arrêté interministériel du Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et du Ministre de l'Action et des Comptes Publics du 20 Décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales uniques,

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **l'adoption et l'application de la nomenclature M57 à tous les Budgets de la Commune de SAULNES et ce, à compter du 1er Janvier 2023,**
- d'autoriser, par conséquent, le changement de nomenclature budgétaire et comptable des Budgets de la Commune de SAULNES,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTIONS CCAS ET ASSOCIATIONS

EXERCICE 2022

Après avoir pris connaissance des activités du Centre Communal d'Action Sociale et des diverses Associations, de l'état de leurs comptes financiers et de leurs programmes 2022, afin de les aider à couvrir une partie de leurs dépenses avant le vote définitif des Budgets de l'Exercice 2022, en tenant compte parallèlement de la structure du Budget Principal de la Commune, **le Conseil décide à l'unanimité :**

d'accorder les subventions suivantes au titre de l'Exercice 2022

ASSOCIATIONS LOCALES

Centre Communal d'Action Sociale de Saulnes (CCAS) acompte **7 000**

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Radio ARIA Longwy **500**

(Subvention exceptionnelle de soutien à cette Radio associative locale qui rencontre des difficultés d'équilibre financier en raison de la disparition de certaines aides de l'Etat en 2021)

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Sandrine SCHOEPP, Conseillère Municipale, a présenté au Conseil un projet de collaboration avec une Société proposant une application « Ville connectée ».

Les membres du Conseil ont reconnu un intérêt à cette forme nouvelle et innovante de communication, tout en souhaitant examiner et comparer d'autres offres en la matière.

- Madame Christiane WAGNER, Adjointe au Maire, a présenté au Conseil un projet de collaboration dans le cadre du programme « Esch 2022 : Capitale européenne de la Culture » qui est apparu intéressant et motivant, tout en considérant la nécessité d'affiner ces premiers contacts.

L'engagement de la Commune de SAULNES dans ces projets devra être mis au point dans les meilleurs délais, afin de pouvoir inscrire les crédits nécessaires au Budget Principal qui devrait être adopté durant la 1^{ère} quinzaine d'Avril 2022.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE
EST LEVEE A 21 HEURES 30**